AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

CSO
Civil Society
Société Civile

Termes de Référence
Renouvellement Comité Banque-Société civile 2024-2025

1. Contexte

Le Comité Banque-société civile a été mis en place en 2000 conformément à la politique de coopération avec la société civile de 1999. En 2012, le Cadre pour un Engagement renforcé avec les organisations de la société civile (OSC) a été adopté, à la suite duquel le Comité Banque-société civile a été revitalisé et le mandat du Comité a été approuvé en 2015. En 2016, les mandats du Comité ont été révisés dans le cadre d'un processus consultatif et un nouveau Comité Banque-société civile a été mis en place en 2018 sous le nouveau format et renouvelé en 2020.

Après quatre ans, il était important de faire le point sur les performances et les réalisations du Comité et de s'assurer de sa représentativité. En outre, compte tenu de la pandémie de COVID-19, de la « nouvelle normalité » et de la perspective d'un nouveau Plan d'action 2024-2028 de l'Engagement de la Société Civile (ESC), il est nécessaire de réorganiser à nouveau le Comité pour en faire un acteur clé dans l'institutionnalisation en cours de l'ESC.

C'est dans ce contexte qu'une évaluation a été entreprise à la fin du mandat du Comité actuel pour évaluer sa valeur ajoutée; analyser ses forces, ses faiblesses, ses potentialités et ses menaces; tirer les leçons des comités précédents et proposer un processus de renouvellement du prochain Comité 2024-2025 .

L'évaluation a révélé l'importance de cet organisme en tant que partenaire clé des organisations communautaires et moyen de mettre en valeur l'impact des opérations de la Banque. Malgré ces aspects positifs, l'influence du Comité dans les décisions

stratégiques, le manque perçu de représentativité et de redevabilité sont des préoccupations qui doivent être abordées.

2. Mandat et rôle du Comité

Le mandat du Comité Banque-société civile couvre trois domaines principaux : 1) la sensibilisation et la communication, 2) le dialogue et la consultation, et 3) le partenariat. En conséquence, le Comité BAD-OSC est chargé de conseiller la Banque sur le renforcement des relations et des partenariats avec la communauté des OSC et d'aider la Banque à mettre en œuvre son plan d'action pour l'engagement avec les OSC. La contribution du Comité et des OSC de base est attendue au niveau des cinq priorités de la Banque.

3. Composition du nouveau Comité

Sur la base des résultats et compte tenu des avantages et des inconvénients des différentes options proposées par l'évaluation, le renouvellement du comité est fondé sur les critères suivants:

- Le Comité est composé de 11 OSC.
- Les départements concernés de la Banque sont invités à collaborer à des initiatives stratégiques, thématiques ou basées sur des projets.
- Les 5 représentants régionaux des OSC ont la capacité et l'aptitude à assurer une couverture régionale adéquate
- Il y aura 1 ONG internationale couvrant les 5 régions.
- Les 6 domaines thématiques qui seront représentés sont l'agriculture, le climat et l'énergie, la jeunesse, le genre, la gouvernance et la fragilité.

Les membres du comité sortant peuvent être retenus pour assurer la continuité, sur la base de leurs contributions au cours des différentes consultations et de leurs performances par rapport au plan de travail du comité

Les autres membres de la Banque qui faisaient auparavant partie du comité sont cooptés sur une base ad hoc en fonction des thèmes à discuter (Diffusion et d'Accès à l'Information, Gouvernance économique et financière, Lutte contre la corruption)

Les membres du Comité représentant les Départements de la Banque remplissent les rôles et responsabilités spécifiques suivants :

- **La vice-présidence de la Banque chargée du Complexe Agriculture, Développement Humain et Social (AHVP),** préside le Comité pour démontrer l'engagement de la Banque au plus haut niveau en faveur de l'engagement de la société civile

- **Le Département du genre, des femmes et de la société civile (AHGC)** est responsable des réalisations du comité en ce qui concerne l'engagement de la Banque avec la société civile.
- **La Division de la société civile et de l'engagement communautaire (AHGC2)** est le secrétariat du Comité et gère le processus d'engagement de la société civile
- **Trois à cinq membres d'autres départements** de la Banque sont considérés en fonction des attentes concernant l'engagement de la société civile. Les départements travaillant sur des thèmes tels que le changement climatique, la résilience et la fragilité, la gouvernance et le renforcement des capacités seront également cooptés en fonction de la nature transversale des thèmes des événements de la Banque tels que les forums de la COP et des OSC.

Les membres des OSC désigneront un porte-parole qui travaillera en étroite collaboration avec la Banque et les OSC au sein du comité.

4. Processus de renouvellement

Le processus de renouvellement comprend les étapes clés suivantes:

- Présentation des options et termes de référence aux membres actuels du Comité et à la Direction de l'AHGC
- Diffusion des conclusions aux départements et OSC concernés de la Banque
- Appel à propositions et sélection de nouveaux membres
- Passation
- Adoption du plan de travail du nouveau comité

5. Panel de sélection

La sélection finale est effectuée par un jury composé de 8 membres, dont 3 représentants la Banque et 5 représentants la société civile. Les représentants des banques au sein du comité de sélection proviendront de l'AHGC, du PIAC et du FIRM, tandis que les représentants de la société civile comprendront des membres des [1] quatre comités précédents entre 2012 et 2022.

Après la présélection par la Banque sur la base de ceux qui ont répondu aux critères de base, la sélection finale sera effectuée par le panel de sélection.

[1] AHGC est le département en charge du genre, des femmes et de la société civile et responsable de la supervision du processus de renouvellement ainsi que du secrétariat du comité Banque-OSC. Le PIAC est le département de lutte contre la corruption de la Banque qui promeut la transparence et la responsabilité, et FIRM est chargé des partenariats et de la mobilisation des ressources.

6. Durée du mandat

Le mandat du comité est de 2 ans, renouvelable une fois.

En attendant l'achèvement du processus de renouvellement, les membres du comité actuel continueront de représenter leurs circonscriptions respectives jusqu'à la passation officiel.

7. Critères de sélection des OSC membres du Comité

Les membres du comité doivent répondre aux critères suivants :

- Être une OSC déjà visible et ayant la capacité, l'expérience et l'intérêt de servir de représentant d'un large éventail d'OSC.
- Une OSC officiellement reconnue et dûment enregistrée dans au moins un pays membre régional avec des opérations et une représentation dans plus d'un pays. Les OSC couvrant des régions entières et les associations faîtières régionales sont préférées
- Une OSC, qui peut montrer des preuves de réalisations, de bonne gouvernance et de responsabilité dans ses opérations.
- Une OSC qui a fait ses preuves en matière d'égalité des sexes et d'engagement des jeunes dans son travail opérationnel.

8. Réunions

Le comité se réunit deux fois par an en session ordinaire en personne ou virtuellement. Des réunions extraordinaires peuvent être organisées à la demande de la Banque et en consultation avec les membres du comité. Le comité peut faire appel à des personnes ressources ayant une expérience et une expertise pertinentes dans un domaine ou thématique qui fera l'objet de discussions.

9. Livrables

Les résultats attendus du comité sont les suivants :

1. Plan de travail pour la région/le domaine thématique.
2. Le rapport d'activité doit inclure des recommandations sur l'amélioration de l'engagement de la Banque avec les OSC dans la région/thématique.

10. Plan de travail

Le plan de travail est fondé sur les priorités de la Banque et sur le plan d'action de l'ESC et est proposé par la Banque aux membres du comité. La première réunion du comité sera consacrée à la passation et à l'intégration, et la deuxième réunion à l'adoption du plan de travail.

11. Rémunération

L’adhésion aux comités n’est pas rémunérée. Les dépenses liées à la participation aux réunions du Comité, aux forums des OSC et aux consultations pertinentes sont couvertes par la Banque.